

SEANCE DU 19 JANVIER 2018

Présents	GIRAUD Marc : Maire BONHOMME Virginie, BOUCHET Michel, FILHOL Dominique, BOYER Véronique, LAURENT Monique, CHANAL Fernand, ARNAUD Florian, EXBRAYAT Aurélie, LAGER Joëlle, BRUN Jocelyne, REYMOND Roland,
Absents excusés	LAMADON Sébastien, MALEYSSON Xavier , IGLESIAS Carmen

1 – Recomposition du Conseil Communautaire :

Depuis le début d'année les communes de ST PREJET D'ALLIER et MONISTROL D'ALLIER ont intégré la communauté d'agglomération. Ce qui porte à 98 conseillers dans l'option minima afin de respecter un certain équilibre entre les communes rurales et urbaines, avis favorable à l'unanimité.

2- Techniciens informatiques :

Deux techniciens informatiques étaient embauchés par la communauté de communes de l'Emblavez afin d'animer les cybers de Vorey et Rosières ainsi que pour diverses interventions dans les autres communes, ensuite avec la fusion ils sont passés à la communauté d'agglomération. Cette dernière opérerait pour un service unifié en abandonnant la gestion de ces 2 techniciens à ROSIERES (qui possède un local) et ils seraient ainsi mis à la disposition des communes de l'Emblavez qui le désirent. En contre partie la communauté d'agglomération verserait le montant correspondant au coût de cette gestion. Avis favorable.

3 – Reversement attribution compensation à la Communauté d'Agglomération :

La Communauté d'agglomération a versé à la commune la somme de 46 000€ représentant les différentes taxes professionnelles et autres cependant elles auraient dû se monter seulement à 2000€ ce qui oblige la commune à reverser le trop perçu.

4 – Orientations budgétaires :

- Tous les achats de matériaux figurent à la rubrique des investissements afin de récupérer la TVA. Quant à la régie elle apparaît en dépense dans le budget personnel. Les opérations d'ordre de 22000€ nécessitent une délibération.

- La dalle du local chaufferie s'est considérablement abîmée ce qui oblige à réaliser des travaux de construction d'un local de stockage du matériel communal et il est aussi envisagé d'installer une chaudière en relevé de la chaudière bois en cas de panne de celle-ci, le montant de ces travaux s'élève à 46000€. HT, des demandes de subvention vont être adressées - Avis favorable.-

-

- Dans le cadre de l'accessibilité des travaux doivent être réalisés, notamment la création d'un vestiaire pour le personnel technique, pour un montant de 15000€ , une subvention de 10000€ a été obtenue.
- Actuellement, les employés effectuent les travaux de réfection dans l'ancienne école, notamment un local loué et également dans la cage d'escaliers dont ils réduisent le volume.
- Les stores de la salle polyvalente doivent être changés pour un montant de 1500€
- Réseau électrification : reste à charge de la commune : 18000€ (sur les 56000€) sur les travaux déjà réalisés et en 2018 sont prévues des extensions pour un montant de 12000€ .
- Adressage : ce projet d'un coût de 14000€ HT subventionné à 50% devrait être réalisé en cours d'année (toujours en cours d'élaboration par la Poste)

5 – Taxe d'aménagement :

Cette taxe avait été votée en 2014 et valable pour 3 ans dont le taux était fixé à 2% : pas de nouvelle augmentation.

6 - Travaux

Outre les travaux déjà cités ci-dessus , il est prévu de reprendre les joints à chaud du sol de l'école pour un coût de 400€ HT.

7 – Questions diverses :

⑩ Rythmes scolaires :

Il semblerait que 90% des communes ou des intercommunalités aient décidé d'abandonner les rythmes scolaires. De l'étude réalisée auprès des parents d'élèves il apparaît qu'une petite majorité était favorable à la semaine de 4 jours et demi.

En outre, le passage à 4 jours et demi engage la commune pour trois ans sans être sûr que les subventions soient attribuées, alors que ces temps périscolaires engendrent des frais : salaire d'une employée, et transports scolaires le mercredi matin.

Les membres du Conseil optent à l'unanimité pour la semaine de 4 jours.

Date prévue pour le prochain conseil : 23 février 2018